



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

34^e séance plénière

Lundi 2 novembre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 85 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/64/257)

Projet de résolution (A/64/L.7)

M. Camp (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis voudraient expliquer brièvement leur position concernant le projet de résolution A/64/L.7 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les États-Unis ont coparrainé ce projet de résolution pour exprimer leur ferme appui à l'Agence dans tous les aspects de ses travaux et de leur détermination à coopérer avec d'autres États Membres pour renforcer les capacités de l'Agence.

Nous voudrions toutefois émettre des réserves concernant une résolution spécifique sur les capacités nucléaires israéliennes GC(53)/RES/17, adoptée en septembre à la Conférence générale de l'AIEA. Les États-Unis estiment que toute initiative visant à démêler les complexités de la question nucléaire au Moyen-Orient doit être entreprise de manière exhaustive et dans une atmosphère non politisée.

Les États-Unis sont déterminés à trouver des solutions multilatérales aux problèmes mondiaux, et sont coauteurs de cette résolution pour exprimer leur appui à l'Agence en tant qu'institution. Les États-Unis demeurent déterminés à œuvrer avec d'autres États Membres pour appuyer l'AIEA dans sa double mission qui consiste à accroître les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en empêchant la prolifération des armes nucléaires.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Nous remercions M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de nous avoir présenté le rapport annuel sur les activités de l'Agence. Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, nous lui exprimons nos salutations cordiales et fraternelles. Nous nous félicitons également de la présence du Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Hamidon Ali, qui nous a présenté le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/64/L.7) en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le Venezuela appuie le rapport et la résolution mentionnée.

L'AIEA s'est affirmée comme l'instance compétente pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'énergie nucléaire, et pour vérifier le respect des obligations contractées en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



vertu des accords de garantie respectifs des États Membres.

Ma délégation exprime sa préoccupation devant les actions qui cherchent à saper sa légitimité. Aucun autre organe international ne peut prétendre s'acquitter des responsabilités que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont souverainement confiées à l'AIEA dans le domaine nucléaire.

Lorsque des ingérences indues se sont produites, les principes du droit international et du droit international humanitaire ont été gravement violés. Les peuples ont subi des actes d'agression et des crimes contre l'humanité et ont souffert de la destruction de leur économie, de leur développement culturel et de leurs systèmes politiques et religieux.

Le 24 septembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1887 (2009) sur la non-prolifération. En prétendant exercer des compétences exclusivement en matière de non-prolifération, on met en péril la transparence qui est nécessaire à l'ensemble du mécanisme de désarmement nucléaire et de non-prolifération, notamment le processus technique de vérification.

Ma délégation rejette toute initiative visant à ignorer et délégitimer le régime multilatéral de désarmement, qui a été antérieurement négocié dans les enceintes multilatérales compétentes, ou à saper le caractère technique et non politisé des institutions créées pour examiner cette question.

L'AIEA se fonde sur le droit inaliénable des États de développer des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire conformément aux engagements internationaux puis, en application de l'article IV du TNP. C'est pourquoi nous soulignons que toute tentative de redéfinition de l'équilibre délicat établi entre les droits et les obligations énoncés dans le TNP peut contribuer à saper le système créé par le Traité, qui jouit de l'acceptation générale.

Ma délégation reconnaît les efforts louables déployés par l'AIEA pour renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et radiologique et de transport et gestion des déchets.

Nous voudrions souligner les progrès réalisés dans les différentes activités en vue de maintenir et d'améliorer la sécurité, notamment celles qui sont liées aux réseaux d'information et de communications relatifs à la sécurité radiologique et nucléaire et celles

qui visent à renforcer les systèmes nationaux de réglementation compétents en matière de contrôle des sources radioactives.

En tant que pays signataire du TNP, le Venezuela a activement participé aux mécanismes de coopération qui ont été créés. Pendant la période 2007-2008, le Venezuela a assumé la présidence de l'organe de coopération technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, connu sous le nom d'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine (ARCAL), de l'Organe des représentants de l'ARCAL, appelé ORA, et du Forum tripartite.

Notre pays a bénéficié de la coopération technique et financière de l'AIEA grâce à l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine. Divers projets ont été mis en œuvre dans le cadre de cette coopération au cours de l'exercice 2007-2008. Le Venezuela a accordé beaucoup d'importance à la visite effectuée par M. ElBaradei en mars dernier dans notre pays, devant laquelle il a tenu des réunions très productives avec de hauts responsables des secteurs de l'énergie, du pétrole, de la science et des technologies, et a été reçu par M^{me} Cilia Flores, Présidente de l'Assemblée nationale du Venezuela.

Notre pays a été élu par acclamation membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour l'exercice 2009-2010 lors des élections du 14 au 18 septembre. Dans cette enceinte on ne peut plus importante, le Venezuela contribuera à ce que l'AIEA demeure la seule instance compétente en matière d'énergie nucléaire; il contribuera également à la promotion et la défense de tous ses objectifs, notamment le désarmement, la non-prolifération nucléaire et la vérification, ainsi que du droit souverain de tous les États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Je voudrais à nouveau exprimer notre reconnaissance au Directeur général sortant, M. Mohammed ElBaradei, pour l'action qu'il a menée pendant 12 ans à la tête de l'Agence. Nous exprimons également l'appui de la République bolivarienne du Venezuela au nouveau Directeur général, M. Yukiya Amano.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): M. Mohamed ElBaradei ayant présenté pour la dernière fois le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à

l'Assemblée générale, je voudrais tout d'abord le remercier sincèrement pour les efforts remarquables qu'il a déployés pour renforcer le rôle de l'AIEA et étendre ses activités, en particulier dans le domaine de la vérification, en faisant preuve d'une crédibilité et d'une honnêteté sans faille.

Je voudrais également saluer l'action menée par l'AIEA elle-même pour aider les pays en développement à utiliser et développer à des fins pacifiques les technologies nucléaires. La Libye réaffirme le droit de tous les États d'avoir accès aux technologies nucléaires à des fins pacifiques, sans discrimination, et de bénéficier de l'assistance de l'AIEA ainsi que des pays à même de fournir une telle aide.

Nous estimons que l'AIEA a un rôle important à jouer pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Nous regrettons cependant que sa compétence ne soit pas universelle. En effet, l'AIEA ne contrôle pas les activités nucléaires de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui constitue un point faible de cette agence dont le rôle devrait avoir une portée mondiale et n'exclure aucun État. Nous espérons que la communauté internationale sera en mesure de réexaminer le mandat de l'AIEA pour qu'elle puisse vérifier les activités nucléaires de façon non discriminatoire, en particulier s'agissant de la réduction des arsenaux nucléaires annoncée par les États dotés d'armes nucléaires en vue d'un désarmement nucléaire complet et général.

La Libye affirme qu'il est nécessaire de renforcer la crédibilité du rôle décisif de l'AIEA en tant qu'unique autorité spécialisée chargée de la vérification et de la mise en œuvre des accords de garanties conclus par les États parties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cela permettra d'éviter que la puissance nucléaire soit utilisée à des fins non pacifiques pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'AIEA est considérée comme le coordonnateur international de la coopération technique dans le domaine nucléaire et elle continue de jouer seul ce rôle car elle ne fait face à aucune concurrence. Mon pays demande que l'on recoure au dialogue et à la négociation pour examiner les questions non réglées concernant certains pays, afin de trouver des solutions appropriées par des moyens pacifiques. La Libye souligne l'importance de la création et de la

consolidation de zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que de la consolidation du TNP.

Nous notons avec une vive préoccupation qu'aucun progrès n'a été réalisé pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Cela s'explique uniquement par l'intransigeance des Israéliens, qui sont les seuls à posséder des armes nucléaires dans la région. Malheureusement, ils refusent toujours de soumettre toutes leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA. La communauté internationale doit donc les convaincre et les obliger de placer leurs installations sous contrôle international. Une telle position inflexible créera en effet des tensions constantes dans la région et empêchera de garantir la sécurité et la stabilité de la région et du monde dans son ensemble. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par l'AIEA, en septembre dernier, de la résolution intitulée « Capacité nucléaire israélienne » et nous appelons à sa mise en œuvre.

Mon pays entretient d'excellents liens de coopération avec l'AIEA et compte sur la poursuite de cette coopération pour permettre à la Libye de tirer le meilleur parti de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques après qu'elle a abandonné de manière volontaire son programme d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

Le Président (*parle en arabe*): Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/64/L.7. Avant de donner la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée au titre des explications de position avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sin Song Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait exprimer la position suivante concernant le projet de résolution A/64/L.7, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (AIEA). Le projet de résolution actuel prend note du rapport de l'AIEA et de sa résolution GC(53)/RES/15, adoptée à la Conférence générale de l'Agence, qui évoque la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

Malheureusement, l'AIEA a une nouvelle fois fait preuve de parti pris et a adopté une position injuste en engageant la République populaire démocratique de Corée à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à reprendre les pourparlers sans conditions préalables. Ma délégation s'y oppose catégoriquement. Ce faisant, l'AIEA fait délibérément fi de la réalité de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Se rangeant aux côtés d'une partie, elle entrave le règlement de la question en plaçant des obstacles artificiels.

Ma délégation voudrait souligner les points suivants pour que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies comprennent mieux ce problème nucléaire. Premièrement, la question nucléaire sur la péninsule coréenne résulte directement de la menace nucléaire des États-Unis et de leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. La menace nucléaire des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée est une réalité. Cette menace remonte à la guerre de Corée, de 1950 à 1953, et a ensuite infligé de nouvelles souffrances à des millions de Coréens en séparant des familles. Les États-Unis sont allés encore plus loin en faisant de la République populaire démocratique de Corée une cible qui pourrait être visée par ses attaques nucléaires préventives, ce qui rend cette menace d'autant plus concrète.

Deuxièmement, la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée est désormais si déraisonnable qu'ils veulent priver notre pays, par la force, de son droit d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Bien que la République populaire démocratique de Corée ait lancé un satellite en respectant les procédures juridiques internationales pertinentes, les États-Unis se sont livrés à des hostilités sans précédent en portant, notamment, la question de ce lancement devant le Conseil de sécurité afin de faire condamner le lancement et de nous imposer des sanctions.

Jusqu'à présent, le processus visant à dénucléariser la péninsule coréenne reposait sur le principe de l'égalité souveraine. Néanmoins, les actes d'hostilité des États-Unis ont entraîné la cessation de ce processus de dialogue et ont immanquablement incité la République populaire démocratique de Corée à prendre des contre-mesures énergiques, comme par exemple le deuxième essai nucléaire auquel nous avons procédé.

Les États-Unis ont poussé la péninsule coréenne au bord de la guerre en faisant fi des demandes répétées de la République populaire démocratique de Corée en vue de la conclusion d'un traité de paix qui remplacerait l'accord d'armistice actuel et en procédant délibérément à des exercices de préparation à la guerre nucléaire visant notre pays.

De plus, les États-Unis, qui avaient exacerbé la tension sur la péninsule coréenne et fait systématiquement obstruction au processus d'amélioration des relations intercoréennes et de réunification, ont récemment promis de fournir à la Corée du Sud un système « élargi » de dissuasion. Cela ne fait certainement qu'aggraver les tensions sur la péninsule coréenne et nuit aux perspectives de dénucléarisation. Cela n'est pas du tout en harmonie avec le climat actuel de reprise du dialogue et suscite sur la péninsule une escalade imprévisible.

Cela dit, l'AIEA reste indifférente aux actes d'hostilité commis contre la République populaire démocratique de Corée par les États-Unis, qui ont poussé notre pays à acquérir des armes nucléaires, aggravé la situation sur la péninsule coréenne en exacerbant la confrontation et remis en cause l'exercice par la République populaire démocratique de Corée de son droit souverain. La position de l'Agence n'est aucunement justifiée.

Troisièmement, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée maintient sa position quant à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et du reste du monde. Toute sa vie durant, notre Président, Kim Il Sung, souhaitait dénucléariser la péninsule coréenne. Comme l'origine de la question nucléaire nous le montre, et comme nous l'avons appris de l'ancien processus de dialogue, la condition préalable à la dénucléarisation de la péninsule coréenne est, d'abord et avant tout, la cessation de la politique d'hostilité des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée a déjà indiqué clairement que, selon le résultat des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis, elle était prête à participer aux pourparlers multilatéraux, et que ces pourparlers doivent inclure les pourparlers à six.

Comme nous n'avons cessé de le dire, la mission de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée vise uniquement à empêcher la guerre en préservant la paix et la sécurité non seulement sur la péninsule coréenne, mais aussi dans la

région, contre la menace nucléaire et les attaques militaires des États-Unis. La République populaire démocratique de Corée ne s'est pas engagée dans une course aux armements nucléaires et s'acquittera de ses responsabilités en matière de gestion et d'utilisation de ses armes nucléaires et également en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires tout en étant en possession de ces armes nucléaires.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée appuie sans réserve et dans un esprit de solidarité la majorité des États Membres de l'ONU qui aspirent à un monde exempt d'armes nucléaires et appelle au démantèlement complet des armes nucléaires. En même temps, nous réitérons une fois de plus que l'AIEA doit respecter le principe d'impartialité dans toutes ses activités.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaiterait demander au Secrétaire de consigner dûment et correctement la position susmentionnée de la République populaire démocratique de Corée dans le compte rendu officiel de la présente séance.

Le Président (*parle en arabe*): Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.7. J'informe les membres que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Bénin, Madagascar, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et Tchad.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.7?

Le projet de résolution A/64/L.7 est adopté (résolution 64/8)

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël, qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Itzhaki (Israël) (*parle en anglais*): Israël a demandé la parole pour exprimer sa déception face aux résultats de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de cette année. Israël est d'avis que la Conférence générale de

cette année a affaibli la capacité de ladite conférence à examiner de manière constructive les questions relatives au Moyen-Orient.

Malheureusement, cette année, à la Conférence générale de l'AIEA, les États de la région n'ont pas fait montre de la volonté nécessaire pour promouvoir des pourparlers régionaux sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, comme l'ont démontré les résolutions sur le Moyen-Orient, y compris la résolution partielle et discriminatoire sur les « capacités nucléaires » d'Israël, qui a été adoptée à une faible majorité. Le but de cette résolution était de détourner l'attention des cas flagrants de non-respect par plusieurs États du Moyen-Orient des obligations que leur impose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il convient de noter que, avant et pendant la Conférence générale, Israël n'a ménagé aucun effort pour rallier un consensus sur l'ensemble des mesures concernant le Moyen-Orient. Israël est convaincu et a bon espoir que les circonstances malheureuses qui ont jeté une ombre sur la façon dont la Conférence de l'AIEA a traité des résolutions relatives au Moyen-Orient ne se reproduiront pas l'année prochaine. Israël continuera à consacrer tous ses efforts à l'instauration d'un environnement stable de paix et de réconciliation au Moyen-Orient. Nous appelons nos voisins à faire de même.

Enfin, Israël tient à se dissocier de la référence faite dans le rapport à « l'attaque » israélienne contre le site de Dair Alzour en Syrie. Cette référence à motivation politique est contraire au professionnalisme de longue date de l'Agence.

Le Président (*parle en arabe*): Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 85 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Rapport du Secrétaire général (A/64/299)

Projet de résolution (A/64/L.10)

Le Président (*parle en arabe*) : L'esclavage et les 400 années de traite transatlantique des esclaves ont été odieux et inhumains et représentent ce que l'être humain a fait de pire dans l'histoire. Le caractère terrifiant et déshumanisant de la traite des esclaves, où les captifs étaient enchaînés, emprisonnés et transportés tels une marchandise humaine et du simple bétail de l'autre côté de l'Atlantique vers ce qu'on appelait le Nouveau monde, a constitué la pire forme de dépravation morale de la part des ravisseurs et est une source de honte pour l'humanité tout entière.

Cette terrible catastrophe humaine a détruit le potentiel humain et a rendu nécessaire la redéfinition de l'humanité africaine aux yeux du monde. Elle a empoisonné les relations entre les Africains et les autres, qui n'ont vu le peuple africain qu'à travers le prisme déformant de l'esclavage, empêchant ainsi toutes relations véritablement humaines entre les peuples.

Bien que cette pratique détestable ait pris fin, ses effets et ses conséquences continuent de se faire sentir, et ce, malgré l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, la Convention relative à l'esclavage de 1955, la Déclaration de Durban en 2001, et d'autres textes encore. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée demeurent omniprésents aujourd'hui, 200 ans après l'abolition, en 1808, de la traite des esclaves.

La commémoration d'aujourd'hui doit donc être pour nous l'occasion de décider de mesures concrètes pour veiller non seulement à ce que ces sombres heures de l'histoire humaine ne refassent jamais surface, mais aussi à ce qu'il soit pleinement remédié à leurs conséquences. Des efforts tangibles doivent être faits pour corriger le déséquilibre causé par la traite des esclaves. De peur d'oublier, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale doivent continuer d'informer le monde sur ce chapitre de notre histoire qui heurte la conscience.

À cet égard, les États Membres souhaiteront peut-être contribuer au fonds de contributions volontaires créé pour l'érection d'un mémorial en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves, conformément à la résolution 62/122 de l'Assemblée générale.

Saluons également la magnanimité et la générosité incroyables des victimes, qui sont parvenues

à conserver leur humanité et leur capacité de pardonner face à une souffrance indicible et à la déshumanisation.

Je donne maintenant la parole au représentant de Saint-Kitts-et-Nevis, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.10.

M. Bart (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis la publication du projet de résolution A/64/L.10 les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Arménie, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Canada, Chine, Costa Rica, Croatie, Cuba, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Israël, Japon, Koweït, Kirghizistan, Malte, Monaco, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, Serbie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, et Ukraine.

Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et des 54 membres du Groupe africain ainsi que des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies qui se sont portés coauteurs du texte, y compris ceux que je viens de citer, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/64/L.10, intitulé « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

Le projet de résolution dont nous sommes saisis contient plusieurs actualisations procédurales et des informations sur les faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée. Nous avons conservé un texte ciblé qui sert un objectif double. Il traite à la fois de la commémoration annuelle et de l'initiative visant à ériger un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, toutes deux approuvées par l'Assemblée générale.

Les États membres de la CARICOM ont tout lieu d'être fiers que grâce à leur initiative, l'Organisation des Nations Unies a reconnu, en 2006, que le système de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, qui ont duré du XVI^e au XIX^e siècle, comptent parmi les heures les plus noires de l'histoire de l'humanité. Réunis une nouvelle fois pour examiner cette question, prenons le temps de nous souvenir de ces quelque 18 millions de personnes qui ont été déplacées de force d'Afrique vers les Amériques, les Caraïbes, les États-Unis, le Brésil et d'autres parties de l'Amérique latine, ainsi que vers l'Europe.

Cela étant, nous nous félicitons vivement que le 25 mars ait été déclaré Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Dans ce contexte et au nom des États membres de la CARICOM, je souhaite remercier le Secrétaire général pour la mise à jour fournie dans son rapport publié sous la cote A/64/299 sur les activités organisées cette année pour commémorer l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Nous attendons avec intérêt de renforcer notre collaboration avec vous, Monsieur le Président, avec le Secrétaire général et, en particulier, avec le Département de l'information en vue des activités similaires qui seront organisées pour les commémorations du 25 mars 2010, qui doivent exprimer toute la solennité qui convient à ce type d'événement, dans le respect de la dignité des races et des personnes que le système pernicieux de l'esclavage a privées de leur dignité et de leur valeur humaines et pillées et volées, sans merci.

À l'heure où nous réfléchissons sur notre histoire commune, les États membres de la CARICOM ont bien conscience de l'inégalité sociale et économique, de la haine, du sectarisme, du racisme et des préjugés qui en ont résulté – un héritage qui se retrouve dans les inégalités socioéconomiques actuelles aux quatre coins du monde et qui continue d'imprégner la communauté internationale. Nous soulignons avec fierté que notre initiative est un résultat tangible du processus de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ainsi que cela est mentionné aux quatrième et cinquième alinéas du préambule. L'Assemblée générale notera que pour préserver la structure du texte, nous avons veillé à ne pas séparer les paragraphes relatifs à la Conférence de Durban. C'est pourquoi, ce qui était autrefois dans la résolution 63/5 le sixième alinéa du préambule est désormais le cinquième alinéa du préambule du texte dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Nous avons incorporé un nouvel alinéa, le huitième alinéa du préambule, pour souligner que notre initiative, tant pour ce qui est des activités commémoratives que du mémorial permanent, complète les travaux menés à l'UNESCO. Ici, je fais plus particulièrement référence à la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, instituée par l'UNESCO, et au projet « La route de l'esclave » de l'UNESCO.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés par le comité composé d'États représentant toutes les régions géographiques de l'ONU qui est chargé de superviser le projet de mémorial permanent. Il est important de noter que les États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine jouent un rôle important dans le cadre des efforts visant à faire avancer le travail du comité sous la présidence de la Jamaïque.

Pour plus de transparence et de responsabilisation, le fonds de contributions volontaires, Fonds pour le mémorial permanent, créé en application de la résolution 62/122, et placée sous la garde de la Mission permanente de la Jamaïque, est maintenant clos, et un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, a été créé et sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Nous sommes persuadés que le Fonds d'affectation garantit la transparence et la responsabilisation dans la gestion du Fonds d'une manière qui sera acceptable pour tous les États Membres. La nouvelle information est indiquée au paragraphe 3, et nous sommes heureux d'indiquer que le montant des contributions volontaires reçues des États Membres se chiffre actuellement à 346 118 dollars. De plus, nous avons été avisés cette semaine que la première contribution privée d'un montant de 10 000 dollars a été versée au Fonds d'affectation spéciale.

En réponse aux questions portant sur les incidences budgétaires de l'adoption de ce projet de résolution, je tiens à préciser que le projet de mémorial permanent n'aura aucune incidence budgétaire. Nous espérons que le mémorial permanent deviendra une réalité grâce aux généreuses contributions volontaires des États Membres, ainsi qu'aux activités de mobilisation des ressources qu'organisera le Comité permanent du mémorial. Au nom du groupe des États de la CARICOM, je tiens donc à prendre note avec satisfaction des contributions et des promesses déjà faites au Fonds d'affectation spéciale par les États Membres, tout en encourageant les États Membres et autres parties intéressées à se joindre à cet important effort.

L'une des multiples initiatives visant à mobiliser des ressources pour le mémorial permanent est la désignation en mai d'un ambassadeur itinérant chargé de contribuer à cet effort, tel qu'indiqué au paragraphe 4. L'Ambassadeur itinérant n'est autre que l'homme d'affaires, magnat du spectacle et

philanthrope, M. Russel Simmons. Nous pensons que l'an prochain nous serons en mesure de présenter un rapport complet sur ses efforts et sur les autres initiatives de collecte de fonds ainsi que sur les résultats obtenus. Parallèlement, on ne soulignera jamais assez l'importance de contributions volontaires soutenues en faveur de l'érection d'un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves; d'où l'inclusion d'un nouveau paragraphe, le paragraphe 5, pour souligner cela.

La CARICOM continue d'être reconnaissante au Secrétaire général, au Secrétariat et aux membres du comité pour l'appui, les conseils techniques et l'aide inestimables qu'ils ont apportés en vue de l'exécution du projet de mémorial permanent. Or, pour faire avancer le projet, il importe de lancer un concours international pour la conception du mémorial afin que le projet soit une initiative véritablement mondiale. Nous estimons que l'UNESCO est la mieux indiquée pour se charger de cette opération en notre nom. Il convient de noter que nous pouvons mobiliser des ressources, et autres, à mettre à la disposition du siège de l'UNESCO pour la phase initiale du concours, lequel, à notre avis, pourrait être organisé en deux ou trois mois. Le but est que l'UNESCO recueille un certain nombre de propositions, grâce à son réseau mondial de bureaux extérieurs et de commissions nationales, et qu'elle présente au comité les projets présélectionnés parmi lesquels un jury international pourra choisir le meilleur. Ce jury sera bien sûr composé de spécialistes en art contemporain, en sculpture, en design et/ou autres disciplines connexes. La deuxième phase du concours sera organisée par le comité à New York. Des discussions préliminaires avec l'organisation ont déjà commencé, d'où les références faites aux paragraphes 9 et 10.

M. Christian (Ghana), Vice-Président, assure la présidence.

L'UNESCO ayant acquis une expérience considérable grâce au projet de la route de l'esclave, à sa riche histoire, à l'organisation de concours internationaux et en raison de sa stature internationale et de son statut au sein du système des Nations Unies, nous sommes convaincus que ce partenariat est indispensable pour ce projet mondial. De plus, le fait qu'elle fasse partie du système des Nations Unies fait qu'il est on ne peut plus facile de traiter sans heurts avec l'organisation, plutôt que d'avoir à négocier avec une entité extérieure, puisque le comité doit s'en tenir

strictement aux règles et directives de l'ONU relatives aux achats.

Il va sans dire que le racisme, la discrimination raciale et les préjugés raciaux continuent de jeter une ombre destructive sur de nombreuses sociétés aux quatre coins du globe, et leurs racines et leurs liens avec l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves sont clairement établis. Dans ce contexte, au paragraphe 11, nous cherchons à poursuivre notre collaboration avec le Département de l'information qui doit continuer de prendre des dispositions appropriées pour mieux faire connaître au public, au niveau mondial, les activités commémoratives et l'initiative relative au mémorial permanent, et continuer à soutenir les efforts déployés pour que ce mémorial soit érigé au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

La nature horrible et déshumanisante de l'esclavage et du commerce des esclaves, lors duquel les captifs étaient détenus et transportés comme de la marchandise humaine, continue de heurter les consciences. Les images insoutenables d'êtres humains émasculés, vendus, dépouillés de leur culture, marqués au fer rouge, attestent de l'ampleur de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. C'est pourquoi, nous demandons à nouveau aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait, comme elle les en a priés dans ses résolutions 61/19 et 63/5, d'élaborer des programmes éducatifs pour enseigner et inculquer aux générations futures, y compris par le biais des programmes scolaires, les enseignements, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves

Par ce projet de résolution, l'Assemblée générale priera le Secrétaire général, agissant en collaboration avec l'UNESCO et s'appuyant sur son projet de la route de l'esclave, de poursuivre le programme d'action éducative destiné à inculquer aux générations futures une meilleure compréhension des causes, des conséquences et des enseignements de la traite transatlantique des esclaves et à les sensibiliser aux dangers du racisme et des préjugés. L'Assemblée générale, en adoptant par consensus cet important projet de résolution, reconnaîtra les effets persistants de l'esclavage et de l'horrible traite transatlantique des esclaves sur la diaspora africaine et ses descendants, dont beaucoup sont aujourd'hui présents dans cette Assemblée.

Enfin, le groupe des États membres de la CARICOM adresse ses sincères remerciements aux nombreux coauteurs et partisans du projet de

résolution, et nous invitons maintenant l'Assemblée générale à appuyer résolument son adoption au cours de la semaine prochaine. Je terminerai en rappelant à cette occasion devant l'Assemblée générale le thème de l'initiative du mémorial permanent : « Reconnaître la tragédie, prendre conscience de l'héritage, pour ne pas oublier ».

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique est heureux de prendre part à cet important débat sur le point 116 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». Nous apportons également notre appui au projet de résolution distribué sous la cote A/64/L.10 relatif au Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, lors de sa présentation et de son adoption par l'Assemblée.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre reconnaissance et de féliciter les États Membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) des efforts qu'ils déploient et qui illustrent leur engagement dans ce domaine pour veiller à ce que nous continuions de réfléchir et d'examiner les injustices passées qui ont eu un impact négatif sur notre histoire. Mais ce qui est plus important, c'est que nous célébrons la capacité de l'esprit humain à survivre face à une telle adversité, ainsi que les efforts qui ont suivi pour mettre fin à cette période malheureuse de notre histoire.

La résolution 62/122 a déclaré le 25 mars Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Cette année, l'ONU a observé la deuxième Journée internationale de commémoration des victimes de la traite des esclaves, célébrée sous le thème « Rompre le silence, tambour battant ». L'occasion a été marquée par une soirée culturelle de danse, de concert et d'autres événements, y compris des documentaires et des débats avec les producteurs. Un exposé fait par les organisations non gouvernementales (ONG) a été conçu en vue de sensibiliser les consciences à la traite des esclaves et ses conséquences. D'autres activités ont également été organisées au cours de l'année, ciblant des communautés variées. C'est donc par l'éducation que les générations présentes et futures apprendront les causes et les conséquences de la traite des esclaves et seront averties des dangers du racisme et des préjugés avec lesquels nous continuons malheureusement à être aux prises aujourd'hui.

Nous félicitons le Département de l'information d'avoir mis en œuvre la résolution 63/5 demandant la création d'un programme d'action éducative sur la traite transatlantique.

La traite des esclaves a eu un impact tragique sur le peuple et le continent africains. Les cicatrices en sont encore visibles. C'est en effet notre responsabilité collective – et plus particulièrement celle des Africains et des descendants d'Africains – de commémorer l'abolition de l'esclavage et de rappeler son héritage historique afin de veiller à ce que cet épisode malheureux de notre histoire ne soit pas oublié et qu'il ne se reproduise plus jamais. Le Groupe des États d'Afrique salue donc les initiatives importantes qui ont été prises depuis l'adoption de la résolution de l'année précédente, notamment la création d'un comité des États intéressés chargé de superviser le projet de mémorial permanent, au sein duquel des États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine joueraient un rôle de premier plan, en collaboration avec l'UNESCO, les représentants du Secrétariat et d'autres institutions; l'établissement d'un Fonds d'affectation spéciale pour le Mémorial permanent; la nomination d'un ambassadeur itinérant ayant entre autres pour mission d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les dangers de l'esclavage et les vestiges de la discrimination, d'éveiller les consciences grâce à des campagnes médiatiques et de mobiliser les ressources nécessaires.

Plusieurs pays ont contribué au Fonds d'affectation spéciale pour le Mémorial permanent. Je suis heureux de signaler que plusieurs pays africains font partie des contributeurs. À ce propos, le Groupe des États d'Afrique voudrait féliciter tous ceux qui ont apporté des contributions, et nous invitons d'autres pays à contribuer à ce projet qui le mérite.

Le Groupe des États d'Afrique reste fermement attaché à la réalisation de ce projet. Comme nous l'avons indiqué l'année dernière à cette assemblée, le Mémorial permanent servira à nous rappeler les actions héroïques des esclaves et des autres abolitionnistes qui, face à de graves dangers et à l'adversité, se sont levés pour être comptés. Il aura également une valeur éducative, sera une source d'apprentissage tout au long de la vie, une illustration du passé façonnant l'avenir, et servira à nous rappeler constamment la vulnérabilité de l'humanité.

Malheureusement, malgré les efforts internationaux déployés dans le cadre normatif visant à

prévenir les violations des droits de l'homme, nous continuons de nous heurter à des difficultés dans l'application des différents instruments des droits de l'homme, en particulier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Déclaration de Durban pour le nouveau millénaire et le Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. De nouvelles formes d'esclavage, telles que la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle, commencent à apparaître. Il existe de même dans nos sociétés plusieurs incidences de préjugés et de crimes motivés par la haine. Il nous incombe donc de nous élever contre toute notion de suprématie ou d'idéologie suprématiste. Nous devons nous garder de tels vices et du danger de retomber dans le passé. Nous devons aspirer à être les gardiens de nos frères et œuvrer sans répit en faveur de l'unité et du développement, par lesquels on peut garantir à chacun une vie de dignité.

En adoptant ce projet de résolution, nous montrerons de surcroît l'importance d'avoir une meilleure compréhension de la traite des esclaves et de l'esclavage en général. Nous nous engageons à veiller à ce que les informations relatives à la traite des esclaves et à l'esclavage soient disponibles et propagées de manière appropriée dans tous les secteurs de la société, en particulier dans les institutions du savoir, afin qu'elles aussi puissent se joindre aux efforts déployés en vue de la promotion d'une société cohérente, fondée sur le savoir et la compréhension de notre histoire, de sorte que la société ne retombe pas dans les brutalités du passé. En encourageant l'éducation à l'esclavage, nous réduirons le risque de répéter les erreurs du passé.

Pour conclure, je voudrais réitérer que le Groupe des États d'Afrique appuie le projet de résolution A/64/L.10 et les efforts déployés au cours de l'année écoulée par le système des Nations Unies et les pays, en vue d'éveiller les consciences pour tout ce qui touche à l'esclavage et à la traite transatlantique des esclaves. Nous espérons sincèrement qu'on fera davantage au cours de l'année à venir afin d'honorer toutes les courageuses victimes de la traite des esclaves, les braves abolitionnistes et les efforts internationaux collectifs qui ont conduit à l'abolition de la traite des esclaves et de l'esclavage.

M^{me} Kolantai (Biélorus) (*parle en russe*) : L'esclavage et la traite des esclaves font partie des violations les plus flagrantes des droits de l'homme. La

traite transatlantique des esclaves a été un phénomène exceptionnel dans l'histoire de l'esclavage – exceptionnel à cause de sa durée, son envergure et sa légitimisation, notamment par la législation de l'époque. Il n'y a aucun doute que le résultat de la traite transatlantique des esclaves a été la destruction d'un grand nombre de langues, de cultures et de religions de millions d'esclaves africains. L'esclavage a laissé un héritage de racisme et de stéréotypes.

La République du Biélorus approuve le rapport du Secrétaire général intitulé « Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage » (A/64/299). Nous pensons nous aussi que si la traite transatlantique des esclaves ait fait l'objet d'une grande attention au cours de l'histoire mondiale, nous ne sommes pourtant toujours pas assez bien informés sur ses conséquences à long terme ressenties dans le monde entier, ou sur l'importante contribution qu'ont apportée les esclaves à la construction de la prospérité socioéconomique des pays qui les ont réduits en esclavage. Nous estimons qu'il importe de résoudre les problèmes de l'histoire en palliant les lacunes et en informant davantage les descendants des esclaves et la population en général des aspects historiques de cette tragédie et de la menace inhérente au racisme et à la discrimination raciale. Nous sommes certains que le programme de communication proposé par le Secrétaire général, en collaboration avec l'UNESCO, peut servir efficacement ces objectifs.

Nous nous félicitons que l'ONU ait organisé cette année un certain nombre d'activités sur le thème « Rompre le silence, tambour battant ». Ces activités nous ont permis de faire la lumière sur l'histoire de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, et de lancer un débat sur les raisons, les conséquences et l'héritage de la traite des esclaves.

Nous appuyons les efforts déployés par les États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine pour ériger aux Nations Unies un monument permanent à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et pour que soit nommé un ambassadeur itinérant chargé de coordonner ces activités. Nous nous félicitons également de l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution qui a entre autres déclaré le 25 mars Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (résolution 62/122).

Aujourd'hui, nous célébrons l'abolition de la traite des esclaves, mais nous devons reconnaître que la lutte contre l'esclavage se poursuit. Deux cents ans se sont écoulés et des millions de personnes sont toujours arrachées à leurs foyers et à leurs familles pour être transportées à des centaines voire des milliers de kilomètres de chez elles et vendues en tant qu'esclaves. Selon les données de l'Organisation internationale du Travail, au moins 12,3 millions de personnes, adultes et enfants, sont soumises au travail forcé, sont forcées de travailler pour rembourser des dettes ou de fournir des services sexuels. Il est impératif de reconnaître que la traite des êtres humains n'est rien d'autre qu'une forme contemporaine de traite des esclaves. Nous ne pouvons ignorer ceux qui en sont victimes.

Conscient de l'expérience et du potentiel de l'ONU, le Bélarus a pris l'initiative d'instituer un partenariat thématique mondial contre la traite d'êtres humains et l'esclavage au XXI^e siècle. Ce partenariat n'est encore qu'un mécanisme informel qui a pris forme au Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'est tenu en février 2008. Si nous voulons que ce mécanisme soit efficace, il doit acquérir une certaine dimension institutionnelle, dans le cadre par exemple d'un plan d'action mondial adopté par l'Assemblée générale pour lutter contre la traite d'êtres humains. À la soixante-quatrième session, le Bélarus a proposé, dans le cadre de la Troisième Commission, un projet de résolution pour améliorer la coordination des efforts de lutte contre la traite d'êtres humains. Nous estimons que l'application des dispositions du projet de résolution, dont une lance un appel à participer activement à l'élaboration d'un plan d'action mondial pour lutter contre la traite d'êtres humains, contribuera sensiblement aux efforts internationaux visant à éliminer ce phénomène contemporain honteux. Nous appelons les États à appuyer cette résolution et à en devenir coauteur.

La République du Bélarus, qui appuie ce noble objectif et la nécessité de coordonner l'approche de l'ONU pour mettre fin à toutes les formes d'esclavage contemporain, s'est portée coauteur du projet de résolution intitulé « mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » (A/64/L.10).

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude, l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Nous avons le devoir

de faire tout ce que nous pouvons pour qu'une telle situation ne se reproduise jamais plus à l'avenir.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par les représentants de Saint-Kitts-et-Nevis au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de la Zambie au nom des 54 membres du Groupe des États d'Afrique.

Je suis honoré de participer au débat sur l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, en particulier parce que je représente le pays, mais également la région, d'où vient l'idée d'inscrire cette question au programme de l'ONU. C'est pour moi un grand honneur dont je suis extrêmement fier, au vu de nos réalités historiques et de nos liens ancestraux, que d'attirer l'attention sur le partenariat solide qui s'est instauré entre les États membres de la CARICOM et le Groupe des États d'Afrique, alors que nous cherchons ensemble à faire de la construction d'un mémorial permanent à l'ONU une réalité. C'est sur cette base que nos 68 États membres ont ensemble coparrainé le projet de résolution annuel présenté au titre de ce point de l'ordre du jour (A/64/L.10).

Même si beaucoup de choses ont été dites sur la tragédie que représente l'esclavage et sur son horrible nature, ni la grave injustice humanitaire d'un système pernicieux ni les violations des droits de l'homme qui l'accompagnent n'ont été réglés au niveau mondial. Par ailleurs, l'héritage de haine, d'intolérance, de racisme et de préjugés a, entre autres, donné lieu à des inégalités sociales et économiques qui sont aujourd'hui bien réelles dans de nombreux pays.

Pour ces raisons, la communauté internationale doit reconnaître la tragédie de l'esclavage, qui représente une période sombre de l'histoire de l'humanité; éduquer et informer les générations actuelles et futures des causes, des conséquences et des enseignements de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves; et inculquer de nouvelles valeurs aux générations à venir afin que cette immense tragédie historique ne se reproduise jamais plus.

Je déclare solennellement que je vais à présent, en tant que Président du comité créé pour superviser cette initiative, vous donner une idée générale du travail que nous faisons en coulisses aux fins de la mise en œuvre. En 2009, nous nous sommes attachés à créer un cadre administratif et à mobiliser des ressources. Dans ces conditions, le comité a conclu un mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations

Unies pour les partenariats et défini dans ses grandes lignes un vaste cadre de collaboration, afin de mettre en œuvre la décision d'ériger un mémorial permanent. Tout récemment – il y a environ une semaine – à la suite de consultations longues et approfondies, le comité est parvenu à s'entendre sur un budget.

Comme le stipule le projet de résolution (A/64/L.10) qui doit être adopté par l'Assemblée générale, nous engageons les États Membres et les autres parties intéressées à verser des contributions volontaires. Cependant, pour atteindre l'objectif d'environ 4 millions de dollars, le projet se tournera également vers des sociétés de capitaux, des philanthropes et d'autres personnes privées.

C'est avec cela à l'esprit que le comité a nommé un ambassadeur itinérant pour l'aider à atteindre le double objectif de sensibiliser la communauté internationale et de mobiliser des ressources. Ces deux prochaines semaines, avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, nous allons également créer un comité consultatif qui assurera le suivi des objectifs susmentionnés. Dans un avenir relativement proche, nous prévoyons également de trouver un mécanisme qui nous permette de récolter les contributions de si nobles citoyens ordinaires dans le monde entier, car nous estimons que ce projet est un véritable effort mondial.

Dans le courant du mois, la première manifestation que nous organiserons pour récolter des fonds se tiendra ici, à New York, à la Galerie Ana Tzarev. Le public sera invité à participer à des enchères muettes où seront mis en vente des tableaux exposés sous le thème « La grâce de l'Afrique » afin de récolter des fonds pour l'initiative. Un grand gala de haut niveau est prévu en février 2010, parallèlement aux célébrations organisées dans le cadre du Black history month, et un certain nombre d'autres événements créatifs doivent également avoir lieu en 2010 pour récolter des fonds. Les informations concernant ces événements seront communiquées aux États Membres en temps voulu.

Depuis que nous avons discuté la dernière fois dans cette même salle des contributions des États Membres, le compte sous contrôle jamaïcain ouvert chez Citibank a été clôturé. Nous avons travaillé conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour mettre en place le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats – Mémorial permanent, sur lequel les fonds du compte de Citibank

et les intérêts courus ont été virés. Comme l'a mentionné le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis et comme cela figure dans le projet de résolution qui nous a été soumis pour examen aujourd'hui, le nombre de pays qui ont fait des contributions volontaires s'élève maintenant à 34, et le montant des contributions versées à 346 118 dollars. Nous avons accueilli avec satisfaction le versement récent de la première contribution privée, d'un montant de 10 000 dollars, au Fonds d'affectation spéciale.

Je tiens à remercier les Gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de l'Australie, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Botswana, du Brésil, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Inde, de l'Indonésie, de Haïti, de la Libye, du Luxembourg, de la Malaisie, de Malte, du Mozambique – qui ont versé des contributions au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe – de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de la Namibie, du Portugal, du Qatar, du Royaume-Uni, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et-les Grenadines, du Soudan, du Suriname, de la Syrie, de la Turquie, et de mon propre pays, la Jamaïque, pour leurs contributions. Nous espérons que les autres pays suivront leur exemple et contribueront au Fonds d'affectation spéciale pour le Mémorial permanent. J'aimerais aussi mentionner spécialement le Danemark et les Pays-Bas qui ont promis de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

Je saisis cette occasion pour encourager les États Membres à appuyer l'initiative du mémorial permanent dans le cadre de l'UNESCO. Au moment où nous nous apprêtons à mettre en œuvre la décision d'ériger le mémorial permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes d'avis qu'il est essentiel de collaborer avec l'UNESCO en vue d'organiser le concours international pour la conception du monument. Cela a été déjà expressément mentionné dans la déclaration faite par le Président de la CARICOM, le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis.

La Jamaïque et les autres États membres de la CARICOM ont été chargés par le Conseil des ministres des affaires étrangères de la CARICOM d'appeler la diaspora caraïbe à participer à cette initiative. En conséquence, le Comité du mémorial permanent prendra des mesures dans ce sens au premier trimestre de 2010. Nous comptons aussi sur la participation d'autres sections de la diaspora africaine, et en fait d'organisations non gouvernementales et d'autres

groupes de la société civile sur le continent africain. Nous espérons ainsi nouer des contacts avec les Africains et les personnes d'origine africaine et obtenir leur appui, à des activités sur le thème que nous avons choisi : « Reconnaître la tragédie, prendre conscience de l'héritage, pour ne pas oublier ».

Pour terminer, je note que même aujourd'hui, les séquelles de la traite transatlantique des esclaves continuent de peser sur les descendants des victimes. Le problème a des incidences d'une portée considérable au niveau international et devrait donc faire l'objet d'une reconnaissance mondiale. Par conséquent, l'installation du mémorial permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies sera un symbole approprié de ce que l'Organisation des Nations Unies représente – la promotion et la préservation de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains –, principes qui sont au cœur même de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Lors de sa première visite en Afrique en 2003, le Président Lula a reconnu que nous avions une dette historique envers l'Afrique et a évoqué les millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves. Le Brésil a été le pays de destination de beaucoup d'entre eux.

Cette tragédie a marqué notre histoire, mais elle a aussi laissé un héritage positif grâce à la contribution extraordinaire de la population d'origine africaine à la société brésilienne. Nous sommes fiers de notre héritage africain, qui a imprégné notre culture dans tous ses aspects. Par ailleurs, nous sommes particulièrement attachés à la promotion de l'égalité sociale pour la population d'origine africaine et à lutter contre la discrimination raciale dans notre pays et ailleurs. Au niveau régional, nous avons parrainé de nombreuses initiatives, y compris à l'Organisation des États américains, une convention améliorée sur la lutte contre le racisme.

La commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves devrait aussi nous rappeler qu'un consensus international sur la pertinence de cet événement ne suffit pas. Nous ne devrions épargner aucun effort pour instaurer une véritable égalité de droits pour tous. Nous devons toujours faire face à des préjugés de toute sorte. Les particuliers, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les États doivent agir ensemble pour éliminer l'intolérance, et en particulier, mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Durban.

Le Gouvernement brésilien a appliqué la plupart des mesures qui figurent dans la Déclaration et son Programme d'action. La promotion de l'égalité raciale correspond aux caractéristiques fondamentales de la culture brésilienne et fait partie intégrante de notre propre processus de développement social et économique. Des questions telles que les relations entre les différents groupes ethniques et l'histoire des cultures afro-brésilienne et africaine sont de plus en plus incorporées dans les programmes scolaires. Elles sont désormais prises en compte dans les politiques destinées à promouvoir l'intégration sociale. Une attention particulière a été accordée aux communautés afro-brésiliennes traditionnelles, connues sous le nom de communautés Quilombola, et ces dernières années, des résultats positifs ont été obtenus en ce qui concerne la promotion de leurs droits. Ces politiques ont pour but de réparer les injustices subies par les victimes de la discrimination raciale.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport sur le Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/64/299). Nous nous félicitons de ses efforts continus dans ce domaine et de la contribution du Secrétariat à la promotion de l'initiative en faveur d'un mémorial permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour reconnaître la tragédie de l'esclavage et de la traite des esclaves. Le rapport appelle à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation visant à éduquer les générations actuelles et futures sur les causes, les conséquences, les enseignements et les séquelles de la traite transatlantique des esclaves qui a duré cinq siècles et pour leur faire connaître les dangers du racisme et des préjugés. Le Brésil souscrit pleinement à ces objectifs. Nous aimerions également reconnaître et saluer le rôle de chef de file de la Jamaïque en la matière.

Le Brésil a l'honneur d'être l'un des coauteurs du projet de résolution A/64/L.10, qui vient d'être présenté par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis. Nous nous félicitons de ce que la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves soit célébrée le 25 mars de chaque année depuis 2008. Nous accueillons également avec satisfaction la désignation d'un ambassadeur itinérant qui contribuera à sensibiliser le public sur les séquelles de l'esclavage et participera à d'autres activités approuvées par le Comité du mémorial permanent. En tant que membre du Comité et un des premiers pays à avoir contribué au

Fonds d'affectation spéciale des partenariats – Mémorial permanent, le Brésil est fermement attaché aux efforts visant à sensibiliser davantage la communauté internationale et à appeler de nouveau son attention sur l'horreur de l'esclavage, la traite transatlantique des esclaves et la discrimination qu'elle a laissée en héritage, tout en rendant hommage à ses victimes.

En 1910, le Brésil a perdu Joaquim Nabuco, homme d'État et personnalité de premier plan du mouvement abolitionniste au Brésil. Le centenaire de la mort de Nabuco nous rappellera la lutte pour l'abolition de l'esclavage au Brésil. Nabuco a fait campagne contre l'esclavage à la Chambre des représentants et a créé la Société anti-esclavagiste brésilienne en 1880. Lorsqu'il était chroniqueur au *Journal of Commerce* de Rio Janeiro, l'Ambassadeur Nabuco a écrit ce qui suit :

« L'esclavage est un mot qui n'a peut-être plus de sens pour certaines personnes, mais qui laisse, au fer rouge, une marque de dégradation sur le front de certaines autres. »

Près de 100 ans après sa mort, son exemple nous inspire toujours à redoubler d'efforts pour éliminer la discrimination raciale. La mise en œuvre de la Déclaration de Durban dans son intégralité serait un pas important dans cette direction. Fait plus important encore, nous espérons que l'Assemblée générale continuera de jouer un rôle de premier plan en éduquant les générations futures sur les conséquences, les enseignements et les séquelles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et les dangers du racisme et des préjugés.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Les pages angoissantes écrites par la traite transatlantique des esclaves, qui font indéniablement partie de notre histoire contemporaine, ne sauraient être justifiées ou ignorées. On peut voir à Cuba, comme dans presque tout le continent latino-américain et dans les Antilles, les traces de la traite des esclaves qui sont le résultat de l'élan colonisateur et de la cupidité des trafiquants européens qui se sont servis des esclaves comme main-d'œuvre pour construire leurs empires coloniaux. Il y a cinq siècles, près de 1,3 million d'esclaves, la majorité en provenance d'Afrique subsaharienne, sont arrivés sur notre île dans le cadre de ce cruel commerce.

Les Cubains sont fiers de leurs racines africaines. L'identité de la nation cubaine est le résultat du

processus de transculturation déclenché par l'arrivée des Lucumi, Carabali, Congo, Ganga, Mina, Bibi, Yoruba et d'autres groupes ethniques africains au sein de la société coloniale de l'époque. Nous sommes un mélange de races espagnole et africaine. La richesse culturelle de mon pays et l'idiosyncrasie de mon peuple sont également l'expression du patrimoine culturel des peuples africains. Ils nous ont enrichis de leur sagesse, de leurs traditions, de leurs langues, de leurs croyances religieuses, de leur musique, de leur tempérament et de leur esprit rebelle. Ces esclaves qui se sont rebellés contre l'exploitation et qui ont échappé au fouet du contremaître pour devenir des esclaves en fuite, ont été les précurseurs de l'esprit libertaire de mon peuple. Le courage et la bravoure de ces esclaves en fuite ont nourri le sentiment indépendantiste radical des Cubains. L'Afrique est une partie indissoluble de notre existence. Pour les Cubains, l'Afrique est une extension de leur patrie.

Nous proclamons donc aujourd'hui avec une fierté de bon aloi que le peuple cubain est l'héritier direct et naturel de la bravoure, du courage et de la culture de résistance de l'Afrique, qui s'est débattue héroïquement pendant des siècles contre difficultés et défis qui perdurent encore aujourd'hui.

La route de l'esclave faisait partie intégrante de l'exploitation inhumaine et de l'appauvrissement du continent africain, ainsi que de la cruelle discrimination dont, pendant des années, leurs descendants ont été victimes dans le monde occidental. Les anciennes métropoles coloniales doivent s'acquitter de leur dette historique envers ceux qui ont enduré l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves pendant des siècles.

Ceci est d'autant plus vrai en pleine crise mondiale, telle que celle à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, crise qui est le produit de l'ordre international construit au prix de l'appauvrissement et de l'exclusion de nombreuses nations, notamment celles victimes de l'esclavage. Nous réaffirmons que les anciennes métropoles ne sauraient se désintéresser de leur passé grâce à une amnésie historique autoproclamée alors que les riches, les mêmes que jadis, sont sans cesse plus puissants et que la grande majorité des pays est condamnée au sous-développement le plus brutal.

À cet égard, nous reconnaissons l'importance des activités menées par le Département de l'information de l'ONU avec les États Membres, en particulier avec

la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Union africaine, en vue de planifier des événements commémoratifs sur la question. Nous appuyons de même l'initiative visant à ériger un mémorial permanent aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves au Siège de l'ONU. Nous saluons le rôle joué par l'UNESCO qui distribue dans le monde du matériel pédagogique sur la question, ainsi que les activités menées par les Centres d'information des Nations Unies.

Les États Membres ont déployé d'amples efforts pour promouvoir la célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite des esclaves. Pourtant, nous regrettons que quelques pays aient décidé de se dissocier unilatéralement de l'action collective de la communauté internationale dans la lutte contre le racisme pendant la Conférence d'examen de Durban, qui a eu lieu à Genève en avril 2009. Ce type d'action sape les efforts que la communauté internationale déploie en vue de parvenir une compréhension commune et de lutter contre l'intolérance, objectifs visés dans la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Durban en 2001, et dans le document final adopté à la Conférence d'examen.

Peu de temps après le triomphe de la Révolution cubaine en 1959, Cuba a commencé à payer petit à petit son énorme dette envers les centaines de milliers d'esclaves africains qui ont fait de Cuba leur patrie et qui ont sacrifié leur vie pour son indépendance. Plus de 381 000 soldats et officiers cubains ont lutté de manière désintéressée pour la défense de l'intégrité et de la souveraineté de pays africains frères pendant près de trois décennies. Et de l'Afrique, nous n'avons ramené que les dépouilles de nos compagnons tombés et le sentiment honorable du devoir accompli. Plus de 2 400 coopérants cubains servent dans 35 nations africaines dans le but de promouvoir leur développement dans des domaines aussi variés que la santé publique, l'éducation, l'agriculture, le sport, la construction et d'autres.

Notre pays continuera de mettre à disposition, comme il l'a fait jusqu'à présent, son capital humain et son expérience dans le cadre de sa coopération avec de nombreux pays du continent. Dans le cadre du programme intégral de santé uniquement, près de 1 120 médecins et professionnels des soins de santé cubains travaillent dans 23 pays africains et desservent une population de plus de 48 millions de personnes. Aujourd'hui, plus de 2 200 jeunes venant de 45 pays africains étudient dans nos universités et nos instituts

polytechniques et, à ce jour, plus de 32 000 jeunes du continent ont reçu un diplôme dans diverses spécialisations.

Nous ne préconisons pas le paternalisme pour l'Afrique, mais l'égalité des chances. L'Afrique demande et mérite, avant tout, notre solidarité et notre respect. C'est pour toutes ces raisons que Cuba, comme les années précédentes, s'est portée coauteur du projet de résolution (A/64/L.10) sur la question présentée à l'Assemblée par les pays membres de la CARICOM et l'appuie fermement.

M. Webb (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fiers d'être l'un des auteurs du projet de résolution sur un mémorial permanent aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (A/64/L.10).

Le 19 juin 1865, il y a plus de 140 ans, les soldats de l'Union sont entrés dans Galveston, au Texas, en annonçant la fin de la guerre civile des États-Unis. Leur arrivée était pour l'ensemble des États-Unis le signe que la guerre était terminée et que les esclaves de la Confédération étaient libres. La ratification du treizième amendement de la Constitution des États-Unis plus tard cette année-là a mis fin à l'esclavage aux États-Unis. Nous continuons de lutter pour éliminer les séquelles de l'esclavage alors que nous poursuivons nos efforts pour éliminer la discrimination raciale.

À la fin de son voyage au Ghana cet été, le Président Obama a déclaré, en voyant ses filles entrer dans le château de Cape Coast, un endroit où des hommes, des femmes et des enfants étaient jadis vendus comme esclaves :

« C'est un rappel flagrant que l'avenir est certes insondable, mais que le vent souffle toujours en direction du progrès humain ».

Les États-Unis restent déterminés à avancer sur cette voie, à sensibiliser les jeunes à la traite des esclaves et à honorer les victimes et les efforts de ceux qui ont cherché à mettre fin à cette pratique méprisante. Nous sommes heureux d'être coauteur de ce projet de résolution.

M. Sardinha (Inde) (*parle en anglais*) : En tant que représentant de l'Inde, j'ai l'honneur de faire une déclaration à l'Assemblée générale sur le suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Il y a deux ans, lorsque la résolution 62/122 sur le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves a été adoptée par consensus par l'Assemblée générale, l'Inde a été fière de faire partie de ses coauteurs. Nous sommes de nouveau heureux d'être coauteur du projet de résolution de suivi (A/64/L.10) qui a été présenté par la communauté des Caraïbes aujourd'hui. À cet égard, je voudrais aussi saluer le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/64/299).

L'esclavage est l'une des plus grandes cicatrices marquant l'histoire des nations et de l'humanité. En effet, l'asservissement d'un homme par un autre est l'un des pires crimes qui soit. Il est donc impératif que nous commémorions les luttes et batailles remarquables qui ont été livrées pour éliminer ce fléau. En parlant de l'Inde ancienne, un historien grec a dit « il est remarquable qu'en Inde tous les Indiens sont libres et qu'aucun Indien n'est esclave ». Toutefois, cela a changé une fois que nous avons été colonisés et que l'Inde a été soumise à une forme d'esclavage pendant presque deux siècles. Nous comprenons donc bien le supplice de l'esclavage et la dégradation qu'il entraîne.

La traite transatlantique des esclaves a ravagé l'Afrique et les nations des Caraïbes pour satisfaire l'avidité économique et l'exploitation vorace des colonisateurs. Les effets de la violence et des souffrances humaines qu'elle a causées sont toujours visibles de nos jours.

Pour ne pas oublier, il est important que la communauté internationale fasse au moins un premier pas dans la bonne direction en rendant hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves et en reconnaissant cette tragédie. C'est pour nous un honneur et une leçon d'humilité de prendre part à l'initiative visant à édifier un mémorial en hommage à la mémoire des différentes victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Le mémorial permanent sera un modeste hommage aux millions de victimes qui ont souffert en silence, sans espoir de liberté, avant de disparaître dans l'ombre.

Le mémorial ne sera pas seulement un monument devant lequel nous pourrions rendre des hommages; il servira également à rappeler à la communauté internationale qu'elle doit sensibiliser le public aux questions liées au fléau de l'esclavage, dont la traite

transatlantique des esclaves a été l'une des manifestations les plus ignobles.

Nous saluons la création du Comité chargé de superviser le projet de mémorial permanent sous la direction des États membres de l'Union africaine et de la Communauté des Caraïbes. Dans ce contexte, nous pensons qu'il serait approprié que l'UNESCO se charge du lancement du concours international pour la conception du mémorial permanent.

Nous reconnaissons également qu'il est important d'enseigner aux générations actuelles et à venir l'histoire, les causes et les effets de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous appuyons les initiatives prises par l'ONU et reconnaissons que la nomination d'un ambassadeur itinérant fait progresser les efforts pour sensibiliser davantage le public à cette question importante.

Nous saluons les initiatives prises par les États pour réaffirmer leur détermination à appliquer les paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, visant à lutter contre le legs de l'esclavage et à contribuer à rétablir la dignité des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves.

L'esclavage et la traite des esclaves sont symptomatiques des fléaux qui se manifestent encore sous la forme du racisme et de la xénophobie. Notre travail à l'ONU ne sera pas achevé si nous n'éliminons pas toutes les formes d'esclavage, y compris ses manifestations actuelles. Nous devons par conséquent travailler ensemble dans un esprit de coopération internationale pour débarrasser notre monde de ces formes modernes d'esclavage.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

À la demande des coauteurs, l'Assemblée se prononcera sur le projet de décision A/64/L.10 à une date ultérieure.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 de l'ordre du jour.

Point 75 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de la Cour pénale internationale

Projet de résolution (A/64/L.9)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu le débat sur le point 75 de l'ordre du jour à ses 29^e et 31^e séances plénières, les 29 et 30 octobre 2009, respectivement.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.9.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au titre du point 75 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/64/L.9, intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale ». Outre les 93 pays énumérés dans le document A/64/L.9, qui contient le texte du projet de résolution, les pays suivants ont indiqué qu'ils souhaitaient se porter coauteurs du texte : Géorgie, Mongolie, République dominicaine, Saint-Marin, Tchad et Timor-Leste. Le nombre total de coauteurs du projet de résolution s'élève donc à 99.

Le 29 octobre, le Président de la Cour pénale internationale, le juge Sang-Hyun Song, a présenté à l'Assemblée le cinquième rapport annuel de la Cour pénale internationale (A/64/356). Nous avons alors eu un débat constructif et approfondi, dont je voudrais souligner quelques éléments.

Premièrement, le débat a une nouvelle fois montré combien la création de la Cour était la mesure la plus importante prise ces 10 dernières années dans le combat que nous menons en vue d'éradiquer l'impunité – un combat qui se poursuit. Pour gagner ce combat, l'adhésion universelle au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) sera cruciale.

Nous nous réjouissons par conséquent d'accueillir les pays qui sont récemment devenus parties au Statut de Rome, à savoir le Chili et la République tchèque. Nous espérons sincèrement que d'autres nous rejoindront bientôt. Nous espérons bien accueillir d'autres États en tant que parties à la CPI d'ici à la Conférence de révision de 2010, qui se tiendra à Kampala.

Deuxièmement, le rapport annuel de la Cour pénale internationale et le débat tenu à l'Assemblée la semaine dernière ont aussi mis en avant le rôle de la Cour dans les efforts conjoints que nous déployons pour parvenir à une communauté internationale caractérisée non seulement par l'état de droit et le respect des droits de l'homme, mais également par la paix et la sécurité. Une paix durable ne peut s'instaurer

que si les coupables des crimes les plus odieux sont traduits en justice. La paix et la justice sont des conditions complémentaires.

Troisièmement, comme l'a souligné le Président de la Cour pénale internationale, le plus grand obstacle à la conduite des procédures judiciaires reste l'absence d'arrestations et de transfèrement de suspects. La coopération des États, des organisations internationales et de la société civile est essentielle au fonctionnement de la Cour, en matière non seulement d'arrestation et de transfèrement, mais aussi de communication de preuves, de protection et de relocalisation des victimes et des témoins et d'exécution effective des peines.

Nous sommes donc ravis que l'ONU ait continué d'appuyer la Cour, au cours de l'année écoulée, dans ses efforts par l'application de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et la CPI. Nous nous félicitons également de l'aide fournie à ce jour par les États parties et les parties non étatiques, et nous appelons tous les États à continuer d'appuyer les efforts de la Cour à cet égard.

Enfin, le Président de la Cour, dans son discours à l'Assemblée générale, a souligné le fait que la caractéristique de la Cour est qu'elle est une institution judiciaire indépendante. Parallèlement, cette institution judiciaire fonctionne dans le monde politique et elle a besoin non seulement que les États coopèrent avec elle, mais aussi qu'ils la respectent, la protègent et renforcent son indépendance judiciaire.

Je voudrais à présent revenir au projet de résolution proprement dit, qui sert trois principaux objectifs. Premièrement, il fournit un appui politique à la Cour pénale internationale en tant qu'organisation, et à son mandat, ses objectifs et ses activités. Deuxièmement, il souligne l'importance des relations entre la Cour et l'ONU sur la base de l'Accord. Comme le Président de la CPI l'a indiqué à juste titre la semaine dernière, l'ONU et la CPI ont toutes les deux un rôle central à jouer dans le renforcement du système de justice pénale internationale. Enfin, le projet de résolution sert à rappeler aux États et aux organisations internationales et régionales la nécessité de coopérer avec la Cour pénale internationale pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions.

Les Pays-Bas espèrent que le projet de résolution sera adopté par consensus et qu'il permettra d'appuyer encore davantage la Cour dans sa lutte contre l'impunité et ses tentatives de faire que les auteurs de crimes atroces répondent de leurs actes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/64/L.9.

Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leur position avant qu'une décision ne soit prise sur le projet de résolution, puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place?

M. McLeod (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ne sont pas en mesure, pour l'instant, de se joindre à l'adoption du projet de résolution A/64/L.10. Si un vote avait été demandé sur ce projet de résolution, nous nous serions abstenus. En revanche, nous tenons à indiquer que les États-Unis ont toujours à cœur de promouvoir l'état de droit et d'aider à traduire en justice ceux qui violent le droit international humanitaire, partout où ont lieu les violations, et continueront à jouer un rôle moteur dans le redressement de ces torts. Comme nous l'avons souligné, nous ne pouvons passer sous silence les crimes horribles qui ont eu lieu dans des endroits comme le Darfour, et les souffrances humaines massives dont le monde a été témoin.

M. Sanusi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Mon pays se joindra au consensus sur le projet de résolution A/64/L.10, en gardant à l'esprit la tendance générale suivie par la majorité des États Membres. Toutefois, la Libye réaffirme sa position sur le Statut de Rome et ses réserves en ce qui concerne son contenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position avant que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.9. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.9?

Le projet de résolution A/64/L.9 est adopté (résolution 64/9).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 75 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 5.